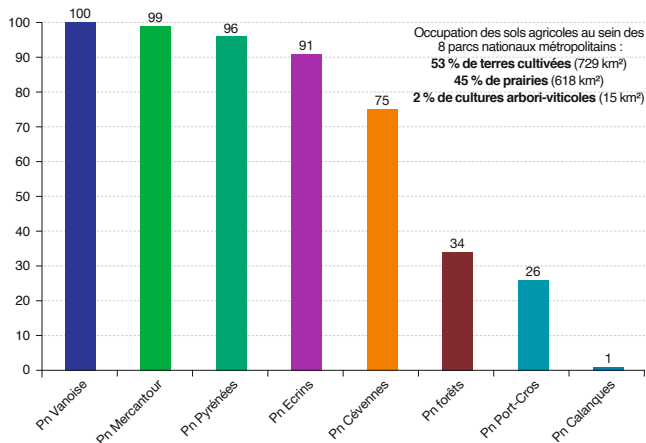


Prairies et surfaces pastorales

En 2019, en moyenne, 45 % des sols agricoles sont occupés par des prairies et des parcours pastoraux au sein des huit parcs nationaux métropolitains.

PART DES PRAIRIES ET SURFACES PASTORALES AU SEIN DES PARCS NATIONAUX MÉTROPOLITAINS, EN 2019

En %



Note : Pn = parc national.

Champ : territoires des parcs nationaux de France, hors estives et alpages collectifs.

Sources : RPG, 2019 ; OSO THEIA, 2019. Traitements : SDES et OFB, 2020

Les systèmes d'élevage pâturants permettent le maintien de milieux riches en biodiversité (prairies dites fleuries, parcours pastoraux boisés diversifiés), importants pour la qualité de l'eau, le stockage de carbone, la protection contre l'érosion des sols et le maintien de paysages diversifiés (bocages, éléments semi-naturels, etc.)

L'occupation des sols opérationnelle (OSO) élaborée par THEIA (pôle de données et de services surfaces continentales) utilise des données temporelles issues de l'imagerie satellitaire qui sont ensuite analysées de façon régulière, fréquente et automatique. À partir de ce traitement couplé au registre parcellaire graphique (RPG) déclaré par les agriculteurs, il est possible de disposer d'une cartographie détaillée de l'activité agricole sur le territoire métropolitain par grands types de cultures, prairies¹² (incluant les surfaces pastorales) ou activités arboricoles.

Ainsi, sur les 1 365 km² de surface agricole dans les parcs nationaux comptabilisés par l'OSO, 45 % sont occupés par des prairies, les 55 % restant se répartissant entre les cultures (53 %) et les activités arbo-viticoles (2 %).

Dans les parcs nationaux de montagne (Vanoise, Mercantour, Pyrénées, Ecrins et Cévennes), l'activité agricole est essentiellement basée sur l'élevage pastoral sur prairies et parcours. Dans le Parc national de forêts, les sols agricoles sont en revanche majoritairement occupés par les cultures céréalières : blé tendre, orge, et oléoprotéagineux, comme le colza.

Dans les Parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques, l'activité viticole est prépondérante.

¹² Le terme « prairies » recouvre les espaces suivants : prairie en rotation longue, prairie permanente herbe, surface pastorale herbe, bois pâturés et roselière. Il ne comprend pas les estives et alpages gérés collectivement.